Projet d'initiatives citoyennes

Sainte-Sophie

La Municipalité de Sainte-Sophie met à la disposition de ses citoyens un budget participatif de 5 000 $, destiné à octroyer des bourses pour soutenir la réalisation de projets locaux.

Objectifs des projets proposés

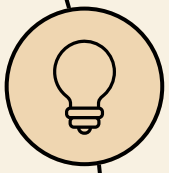
L'intention de ce budget est de favoriser la participation active des sophiennes et des sophiens dans la mise en œuvre de projets locaux imaginés, initiés et pilotés par un groupe de citoyens qui souhaitent :

- Améliorer la qualité de vie de la population
- Bonifier les espaces publics
- Mettre en valeur l'environnement et les milieux naturels
- Soutenir la culture
- Favoriser l'activité physique et la vie active
- Encourager le bon voisinage
- Favoriser l'implication citoyenne

Qui peut déposer ?

Toutes les résidentes et tous les résidents de Sainte-Sophie âgés de 18 ans et plus peuvent soumettre un projet. Les jeunes de 12 à 17 ans sont également invités à déposer un projet en ajoutant un adulte responsable au dossier.
La personne dépositaire du projet doit le présenter à titre personnel.

Projet d'initiatives citoyennes



Sainte-Sophie

Recevabilité des projets

Un projet est jugé recevable s'il répond aux critères suivants :

- Il relève des compétences de la Municipalité de Sainte-Sophie.
- Il est porté par des citoyens avec l'appui de la Municipalité de Sainte-Sophie.
- Il est réalisable sur une propriété appartenant à la Municipalité de Sainte-Sophie (terrain, parc, bâtiment).
- Il présente un intérêt général et répond aux besoins collectifs.
- Il est suffisamment détaillé pour être évalué sur les plans juridique, technique et financier.
- Il ne comporte aucun élément de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse.
- Il ne nécessite pas l'acquisition d'un terrain, d'un local ou d'un immeuble.
- Il ne se limite pas uniquement au financement de l'étude d'un projet.
- Il est accessible gratuitement ou à faible coût pour les citoyens.
- Il n'entraîne aucun frais d'exploitation ni besoin d'embauche de personnel.
- Il peut constituer un événement récurrent d'une année à l'autre.
- Il peut bonifier un projet citoyen existant.

Projet d'initiatives citoyennes

Sainte-Sophie

Recevabilité des projets

Un projet est jugé irrecevable dans les cas suivants :

- Il nécessite l'accord d'un tiers pour sa réalisation (par exemple, droits de passage ou cession d'un droit).
- Il interfère avec les projets déjà en cours à la Municipalité de Sainte-Sophie.
- Il dépend de l'inscription de citoyens pour sa mise en œuvre (irréalisable en l'absence d'inscriptions).
- Il modifie la vocation ou la nature d'un espace public.
- Il entraîne des coûts supplémentaires pour la Municipalité de Sainte-Sophie dépassant le montant de la bourse octroyée.
- Il génère des coûts d'entretien après la fin du projet (par exemple, abonnement ou cotisation).
- Il représente un risque pour les services ou infrastructures essentiels de la Municipalité (voirie, aqueduc, égouts, etc.) ou pour la sécurité des résidents.
- Il est proposé par un employé municipal (cadre, syndiqué, élu) ou un membre de sa famille.
- Il génère des bénéfices pour une entreprise privée.
- Plus de la moitié des revenus du projet proviennent d'une autre source de financement que la bourse municipale.

Projet d'initiatives citoyennes 2027

7 décembre 2026 au 1 février 2027

Lancement de l'appel de projet

2 au 5 février 2027

Analyse des projets reçus par un comité formé d'élus et d'employés de la Municipalité en fonction des critères de recevabilité et de leur faisabilité. Sélection des 5 projets finalistes.

8 au 12 février 2027

Soumission des projets finalistes au vote du public

2 mars 2027

Annonce des projets gagnants

1er février au 31 décembre 2027

Réalisation des projets

Sainte-Sophie